

Affaire suivie par :
Tél. 03 81 31 88 65
Fax 03 81 31 88 09
jean-pierre.branquart@agglo-montbeliard.fr

Montbéliard, le 11 juin 2019

BUREAU DU SYGAM

Etaient Présents :

Pierre MAURY	Président du SYGAM
Jacques CASOLI	Vice-Président du SYGAM
Georges CONTEJEAN	Vice-Président du SYGAM
Thierry GABLE	Vice-Président du SYGAM
Paul GENTILHOMME	Vice-Président du SYGAM

Absents excusés :

Marie CHASSERY	Vice-présidente du SYGAM
----------------	--------------------------

Assistaient à la réunion :

Anne CHENEAU	SYGAM/PMA
Christine RICHARD	SYGAM/PMA
Gladys MONTAGNOLE	GRDF directrice territoriale Franche-Comté
Eric PARROT	GRDF chargé relations collectivités territoriales

La séance est ouverte à 14 heures 00 sous la présidence de Pierre MAURY, Président du SYGAM.

1. Approbation du compte rendu du comité syndical du 30 janvier 2019 :

Aucune remarque n'étant formulée, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Approbation du compte de gestion 2018 du receveur municipal :

Le Trésorier du Syndicat a fait parvenir le compte de gestion de l'exercice 2018. Après vérification, il apparaît que ce document reprend l'intégralité des opérations effectuées au cours de cet exercice. Il est en parfaite concordance avec le Compte Administratif correspondant.

Il sera donc proposé au prochain comité syndical :

- D'approuver le compte de gestion du receveur pour 2018.

Avis favorable à l'unanimité des membres du Bureau.

3. Adoption du Compte Administratif 2018 :

Le Compte Administratif révèle un exercice 2018 réalisé à hauteur de 101% pour les recettes et de 60% pour les dépenses. Les dépenses non réalisées avant la clôture de l'exercice ont été annulées pour 42.706 €.

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement atteint 101% du fait de l'augmentation de la redevance versée par Gdf supérieure à la prévision budgétaire.

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement a connu une augmentation de 11% par rapport à 2017 du fait d'un ajustement des prévisions budgétaires 2018 revues au plus proche du réalisé.

L'excédent comptable de fonctionnement atteint 40.866,02 € et vient abonder l'excédent cumulé au titre des exercices antérieurs, portant ainsi l'excédent disponible au titre des exercices antérieurs à 2018 de 278.210,88 € à 319.076,90 €.

Pour répondre à une question concernant le taux de réalisation des dépenses de l'exercice 2018, il est précisé que ce taux serait sensiblement amélioré si la totalité des honoraires de l'audit de contrôle de concession avaient pu être rattachés à l'exercice 2018.

Pour répondre à une question concernant l'historique des taux de réalisation des dépenses, il est précisé que le taux d'exécution très faible de l'exercice 2008 s'explique du fait que l'année 2008 étant une année d'élection, le nouveau comité syndical n'a été installé qu'en juin 2008. Par suite, il n'y a eu ni voyage d'étude, ni audit de contrôle de concession. De plus le reversement de la redevance aux communes, qui était de 35.000 € à cette époque, n'est intervenu que sur l'exercice 2009.

Il sera donc proposé au prochain comité syndical :

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2018.

Avis favorable à l'unanimité des membres du Bureau.

4. Affectation des résultats dégagés au Compte Administratif 2018 :

Le résultat 2017 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 319.076,90 €, il est proposé au Comité Syndical d'approuver les résultats de 2018 déjà repris par anticipation au BP 2019.

Il sera donc proposé au prochain comité syndical :

- D'approuver l'affectation des résultats dégagés au Compte Administratif pour l'exercice 2018.

Avis favorable à l'unanimité des membres du Bureau.

5. Redevance de concession 2019 - Répartition du solde entre les communes membres :

L'article 6 du cahier des charges du contrat de concession pour le service public de distribution de gaz, modifié par l'avenant n°4 en date du 17 juillet 2012, prévoit le versement par le concessionnaire d'une redevance dite de fonctionnement.

Cet élément de la redevance a pour objet de financer les frais supportés par l'autorité concédante en vue de lui permettre d'exercer ses compétences dans les domaines suivants :

- Contrôle de la concession ;
- Conciliation en cas de litiges entre les consommateurs finals et le concessionnaire ;
- Coordination des travaux du concessionnaire avec ceux de la voirie et des autres réseaux ;
- Actions tendant à la maîtrise de la demande de gaz naturel des consommateurs finaux et conseils donnés pour la bonne application du catalogue des prestations ;

- Études générales sur l'évolution du service concédée ;
- Part des frais de structure de l'autorité concédante qui se rapporte à la distribution de gaz.

Pour l'année 2019, le montant de cette redevance s'élève à 106.212,60 €.

En conséquence, il sera proposé au comité syndical du SYGAM :

De reverser le solde non utilisé par le Syndicat du Gaz, c'est-à-dire 20.000 €, aux communes membres au prorata des valeurs des redevances calculées individuellement suivant le tableau joint au rapport.

Avis favorable à l'unanimité des membres du Bureau.

6. Présentation du Compte Rendu Annuel de Concession (CRAC) 2018 :

Le Compte Rendu Annuel de Concession (CRAC) en version pdf est désormais mis en ligne sur le site internet « Ma Concession Gaz ». Il est complété par un résumé en 4 pages spécifiques à chacune des communes membres du SYGAM et accessible uniquement par internet.

La présentation faite au bureau totalise 52 diapositives. Pour rester dans un format ne dépassant pas 30 minutes, lors du comité syndical du 26 juin prochain, GRDF opérera une sélection et se concentrera sur un rappel des données clefs de la concession et sur les faits marquants de l'exercice 2018.

Plusieurs remarques sont faites à l'occasion de cette présentation :

- Le nombre de nouveaux branchements gaz est en forte augmentation de 20% en raison de la fin programmée du chauffage fioul dans les 10 prochaines années et des aides qui accompagnent la transition vers les chaudières gaz à condensation ;
- La baisse du nombre des incidents gaz semble être en corrélation avec le linéaire de réseau surveillé par le véhicule VSR très variable d'une année sur l'autre : ce point est à confirmer ;
- Le SYGAM pourrait s'autosaisir autour d'une réflexion sur l'avenir énergétique de notre territoire et apporter sa contribution au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Pays de Montbéliard Agglomération.

Avis favorable à l'unanimité des membres du Bureau.

7. Convention de mise à disposition de moyens entre PMA et le SYGAM - Autorisation de signer :

Pour des raisons d'économie d'échelle et de cohérence, une convention a été signée le 12 juin 1998 entre le SYGAM et le District Urbain du Pays de Montbéliard (DUPM) aux termes de laquelle le SYGAM confiait à la Communauté d'Agglomération la gestion de ses services transversaux via la mise à disposition partielle de moyens humains et la mise à disposition de moyens matériels moyennant une compensation financière. Considérant les évolutions intervenues depuis cette date, la convention a été mise à jour une première fois en décembre 2013 pour la rendre plus conforme aux usages et besoins.

Il est proposé aujourd'hui de renouveler cette convention qui a pour objet de définir les modalités de mise à disposition de moyens humains et matériels par Pays de Montbéliard Agglomération.

Il sera donc proposé au prochain comité syndical :

- D'autoriser le Président à signer la convention à intervenir telle que jointe au présent rapport.

Avis favorable à l'unanimité des membres du Bureau.

8. Convention de mise à disposition de données numériques entre PMA et GrDF - Information :

L'objet de cette convention est de définir les modalités de communication par GRDF à PMA, des données numérisées des réseaux de distribution de gaz naturel, concernant le territoire des communes desservies en gaz naturel, en l'état des dernières mises à jour de leur représentation issue de la cartographie Moyenne Echelle.

Cette convention prend effet au 20 mars 2019, date de sa signature, pour une durée de 5 ans et se renouvelle ensuite automatiquement par tacite reconduction année par année.

9. Site informatique – Autorisation de formation pour Christine RICHARD :

Il s'agit d'autoriser Christine RICHARD à suivre une formation destinée à lui permettre d'assurer en direct la maintenance du site internet du SYGAM, plutôt que d'avoir recours à un prestataire externe.

10. Information sur les réunions d'information sectorielles GrDF et SYGAM (sécurisation des installations des clients après compteurs et prévention de la précarité énergétique) :

3 sessions décentralisées ont été organisées :

- Le 2 avril 2019 de 9h à 11h à Audincourt salle Gandhi,
- Le 2 avril 2019 de 17h à 19h à Grand-Charmont salle Kaufmann,
- Le 4 avril 2019 de 9h à 11h à Mathay salle de la Mairie.

Un bilan serait fait par GRDF au prochain comité syndical.

11. Information sur le projet immobilier d'implantation du centre GRDF Nord Franche Comté :

Les offres étant à l'étude par GRDF, Ce point est supprimé de l'ordre du jour.

12. Actions de formation des élus du SYGAM - Projet de voyage d'étude 2019 :

Dans le cadre de sa contribution au Plan Climat de PMA, le SYGAM réfléchit aux conditions de déploiement d'un nouveau procédé dénommé « méthanation » qui consiste à combiner l'hydrogène et le dioxyde de carbone pour produire du méthane de synthèse. Ce procédé est une réponse au besoin de stockage des énergies renouvelables en provenance du parc éolien ou photovoltaïque.

Pour donner corps à ce concept, il est proposé de visiter le projet piloté par Storengy, dénommé « Hycounais », localisé à Saint-Florentin près d'Auxerre, couplant électrolyse, méthanation et méthanisation.

D'un commun accord, ce déplacement, prévu sur 2 jours, est fixé aux 23 et 24 octobre 2019. Un courrier sera adressé très rapidement aux délégués syndicaux pour clore les inscriptions d'ici fin juin. Un élargissement des invitations à quelques personnes de PMA est également envisagé pour renforcer la synergie avec cette collectivité. Le programme détaillé de ces journées sera arrêté dès que possible.

Avis favorable des membres du bureau sur cette proposition.

13. Date de réunion des prochaines instances syndicales :

Il est décidé de fixer comme suit les dates des prochaines réunions :

- 26 juin 2019 à 17h30 : Réunion du Comité syndical
- 4 octobre 2019 à 9h30 : Réunion de la CCSPL
- 23 & 24 octobre 2019 : Voyage d'études à Sant Florentin (Yonne)
- 19 novembre 2019 à 14h00 : Réunion du Bureau
- 4 décembre 2019 à 17h30 : Réunion du Comité syndical

14. Suites de l'audit de contrôle de concession – Programme de travail pluriannuel de rajeunissement du réseau et de résorption des conduites basses pression :

Suite au rendu des conclusions de l'audit de contrôle de concession, GRDF a transmis une cartographie des réseaux basse pression encore présents sur le territoire du SYGAM à savoir :

Audincourt	2.500 mètres
Courcelles-les-Montbéliard	144 mètres
Mandeure	723 mètres
Montbéliard	17.778 mètres
Sainte-Suzanne	1.543 mètres
Seloncourt	3.938 mètres
Sochaux	339 mètres
Valentigney	5.990 mètres
Vieux-Charmont	1.056 mètres
Total	34.011 mètres

Ces documents devaient permettre de programmer les réunions de concertation avec les communes concernées en vue d'établir un programme pluriannuel de résorption des ces canalisations comme GRDF s'y était engagé lors du dernier comite syndical.

Aujourd'hui, GRDF revient sur cet engagement oral et indique qu'il n'envisage plus de donner corps à cette démarche de renouvellement systématique.

15. Questions diverses :

Aucune question diverse n'étant présentée la séance est levée à 17 heures 00.

Le Président,

Pierre MAURY